



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 88

Question orale n° 1400

Texte de la question

M. Arnaud Viala alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la route nationale RN 88. La route nationale RN 88, itinéraire de jonction entre Toulouse et Lyon, emblématique des insuffisances françaises en termes d'infrastructures de jonction transversales et obliques conditionne la vitalité économique de tous les territoires qu'elle traverse, et singulièrement du département de l'Aveyron. Au cours des dix dernières années, d'importantes avancées ont été réalisées puisque s'achève son doublement (mise à deux fois deux voies) entre Albi et les abords du chef lieu départemental de l'Aveyron, Rodez. Le Conseil général a consenti un effort historique de 49 millions d'euros pour la dernière portion de travaux sur cette section. Aujourd'hui, deux questions urgentes restent à trancher : le contournement de Rodez, qui est devenu un goulot d'étranglement inextricable, la mise en 2 fois 2 voies de l'itinéraire Sévérac-le-Château / Rodez qui reliera du coup à l'A75. Pour l'Aveyron, pour sa circonscription, pour la région Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon, cette opération est primordiale, tant sur le plan de la sécurité des usagers de cette route accidentogène, que pour la vitalité économique de tous nos territoires. L'ensemble des forces vives est sur-mobilisé sur ce projet. Il a besoin de connaître les modalités pratiques et financières de cette opération, ainsi que son calendrier, sachant qu'une DUP est en cours de validité et qu'il faut donner à nos concitoyens des assurances sur la réalité du projet.

Texte de la réponse

ROUTE NATIONALE 88 DANS L'AVEYRON

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Viala, pour exposer sa question, n° 1400, relative à la route nationale 88 dans l'Aveyron.

M. Arnaud Viala. Ma question s'adresse à M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Elle porte sur la route nationale 88, qui relie Toulouse à Lyon et concerne pleinement mon département de l'Aveyron, puisqu'elle le traverse de part en part.

Madame la secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales, vous le savez, nous attendons des annonces et surtout des précisions à propos de la manière dont son doublement sera achevé entre Rodez, chef-lieu du département, et Sévérac-le-Château, pour ce qui est des limites du territoire aveyronnais, mais aussi dans les autres départements, singulièrement en Lozère, la jonction entre Mende et Langogne nous préoccupant beaucoup.

Je ne referai pas l'historique des travaux réalisés sur cette route nationale mais je veux revenir en un mot sur la période récente : ces dix dernières années, d'importants travaux ont été réalisés entre Albi et Rodez, en grande partie financés par le contribuable aveyronnais, puisque le conseil départemental de l'Aveyron a consenti un effort historique de 49 millions d'euros pour accompagner l'État en ce qui concerne le doublement de cette voie

national.

Deux problèmes se posent aujourd'hui à nous.

Premièrement, il s'agit d'assurer le contournement de Rodez. En effet, la route à deux fois deux voies arrivant désormais au chef-lieu du département, ce dernier devient, de fait, un goulot d'étranglement qu'on ne peut laisser en l'état.

Deuxièmement, la jonction entre Rodez et Sévérac-le-Château, que je viens d'évoquer, portion de route particulièrement accidentogène, fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en cours de validité, que nous ne voulons pas perdre. La réflexion a connu plusieurs étapes : projet de partenariat public-privé, inscription au programme de modernisation des itinéraires – le PDMI – et maintenant volonté exprimée par la présidente de la nouvelle région d'impliquer sa collectivité sur le doublement de cette portion de route.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer quelles seront les prochaines échéances en termes de financement puis de travaux ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales.

Mme Estelle Grelier, *secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Alain Vidalies, retenu à la conférence environnementale et m'a chargée de vous répondre.

L'État est clairement engagé, vous l'avez rappelé, dans la modernisation de la RN 88 mais en priorisant les opérations en fonction des besoins et des capacités de financement mobilisables. La priorité identifiée et partagée avec les acteurs locaux dans le précédent PDMI – qui couvrait la période 2009-2014 – et dans le contrat de plan État-région en vigueur, le CPER 2015-2020, est la mise à deux fois deux voies entre Albi et Rodez, section concentrant les plus forts trafics.

En Aveyron, le tracé neuf à deux fois deux voies entre La Baraque-Saint-Jean et La Mothe a été mis en service en 2015. Actuellement les travaux de contournement de Baraqueville sont en cours pour une mise en service fin 2019. Cette opération de 225 millions d'euros, financée à 50 % par l'État, achèvera l'aménagement entre Rodez et Albi.

Concernant le contournement de Rodez, que vous avez évoqué, monsieur le député, 10 millions d'euros ont été inscrits au CPER 2015-2020 afin de réaliser les études de dénivellation de trois échangeurs générant actuellement une congestion importante de la rocade aux heures de pointe. Le démarrage des travaux d'aménagement d'un des trois échangeurs est prévu pour 2019.

Enfin, la commission « Mobilité 21 » a jugé qu'il convenait « de veiller à adapter les aménagements aux besoins et enjeux, en réservant strictement les 2x2 voies aux seules sections qui le justifient pleinement au regard des trafics ». Or l'aménagement à 2x2 voies du tronçon entre Rodez et l'autoroute A75 est estimé à environ 350 millions d'euros et ne peut bénéficier de crédits budgétaires dans le cadre du CPER en cours, du fait des engagements déjà conséquents de l'État sur l'axe et des autres priorités définies pour la région. Le préfet de région sera missionné en amont du prochain contrat de plan pour identifier précisément et hiérarchiser les besoins d'aménagement de cet itinéraire. Le financement de ces travaux pourra alors être recherché dans le cadre de la prochaine contractualisation.

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Viala.

M. Arnaud Viala. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, des précisions que vous apportez sur les étapes déjà franchies, puisque la route arrive jusqu'à Rodez.

En revanche, vous vous en doutez, votre réponse concernant la partie qui n'est pas actuellement réalisée ne saurait me satisfaire ni, surtout, satisfaire l'ensemble des acteurs socio-économiques du département de l'Aveyron et des autres départements concernés. En effet, des engagements avaient été pris par l'actuel gouvernement et relayés par la présidente de région. Mon collègue Yves Censi et moi-même l'avons interrogée sur le sujet ; nous attendons sa réponse avec impatience.

Madame la secrétaire d'État, pourrions-nous convenir d'une date pour une audience avec M. Alain Vidalies, à laquelle je souhaiterais que soient associés M. Yves Censi, autre député de l'Aveyron concerné par cette transversale, et M. Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère ? Avant de venir dans l'hémicycle, je me trouvais avec ce dernier ; il ne fait aucun doute que, pour lui aussi, le doublement de ce tronçon représente un enjeu capital, dans la mesure où, contrairement à ce que vous avez affirmé, il est très fréquenté et accidentogène. Je l'emprunte du reste moi-même : entre Rodez de l'A75, chacun s'y sent en très grande insécurité. Nous mesurons de surcroît les enjeux économiques d'une liaison entre Albi à l'A75, afin d'en finir avec ce fléau français qu'est l'absence totale de jonctions horizontales.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1400

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [27 avril 2016](#), page 2806

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 avril 2016](#)